

VILLE DE BRUNOY

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 juillet 2006

20 H 30

Salle des Fêtes

COMPTE RENDU

LE CONSEIL,

06.85/DP AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°04-022 RELATIF A UNE MISSION D'ETUDE EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1^{er} : Est approuvé le projet d'avenant n°1 au marché public n°04-022, relatif à une mission d'étude en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, à conclure entre la Commune de Brunoy et la société ESPACE VILLE. Monsieur le Sénateur-Maire est autorisé à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la ville de Brunoy : Chapitre 21, Article 202, Opération 405, Exercices 2006 et suivants.

24 Voix Pour, 6 Abstention(s)

06.86/C PLU : BILAN DE LA CONCERTATION POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le bilan de la concertation publique préalable à la révision du POS.

ARTICLE 2 : **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 3 : **DIT** que le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : **DIT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme qui disposeront de trois mois pour faire connaître leur avis.

ARTICLE 5 : **DIT** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'enquête publique à l'issue du délai de trois mois.

ARTICLE 6 : **DIT** que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

24 Voix Pour, 6 Voix Contre

Fait à BRUNOY, le 18 juillet 2006